

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES LUNDI LE 6 FÉVRIER 2023, 19H30, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Roy
Siège #2 - Dave Vachon
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
Siège #5 - Yannick Rodrigue

Est/sont absents:

Siège #4 - Denis Vachon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Nadia Bisson, directrice générale adjointe, assiste également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-02-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 9 janvier 2023
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 18 janvier 2023
 - 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
 - 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 5.1 - Compte à payer
 - 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 - Échantillonnage piézomètres 2023
 - 7.2 - Rapport annuel 2022 - schéma couverture de risque
 - 8 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
 - 8.1 - Amendement entente Croix-Rouge
 - 9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT
 - 9.1 - Servitude pour le forage directionnel pour la traverse de la conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière
 - 9.2 - Caractérisation conduite sous-marine
 - 9.3 - Étude de faisabilité conduite sous-marine
 - 9.4 - Installation d'un nouveau lampadaire
 - 10 - LOISIRS & CULTURE
 - 10.1 - Accompagnement et recommandation pour le service des Loisirs et le Club Ski Beauce
 - 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du règlement # 2022-354 « modifiant le règlement de zonage 2007-193 concernant diverses dispositions en lien avec les résidences unifamiliales de type jumelé et les garages intégrés. »
 - 11.2 - Avis de motion règlement 2023-356 « Dispositions de régie interne des séances de conseil »
 - 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13 - VARIA
 - 13.1 - Élections partielles - période de dépôt des candidatures
 - 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2023-02-02

3.1 - Séance ordinaire du 9 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 tel que rédigé.

2023-02-03

3.2 - Séance extraordinaire du 18 janvier 2023

IL EST RÉSOLU PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2023 tel que rédigé.

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font rapport des activités et comités sur lesquels ils siègent.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2023-02-04

5.1 - Compte à payer

Pour faire suite à la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9100 à 9107 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU PAR l'ensemble des conseillers présents d'en effectuer les paiements pour un montant de 176 599.10\$.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

2023-02-05

7.1 - Échantillonnage piézomètres 2023

ATTENDU QUE cinq piézomètres sont en place dans le secteur du Coteau-des-Sables pour assurer la sécurité des puits d'alimentation en eau potable situés sur le chemin de l'Écore Nord;

ATTENDU QUE ces piézomètres sont en zone urbaine active de façon continue durant toute l'année;

ATTENDU QU'il y a un piézomètre dans les pentes de ski pour assurer la sécurité du puits d'alimentation en eau potable situé à côté de l'usine Olymel;

ATTENDU QUE l'activité des gravières en haut des pentes de ski est inexistante en hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de mandater la firme Akifer pour échantillonner les 5 piézomètres du Coteau-des-Sables douze fois par année et celui des pentes de ski six fois par année pour un total de 66 échantillonnages et ce, selon le détail des coûts soumissionnés par la firme ci-joints sous le numéro de référence PR22-732.

2023-02-06

7.2 - Rapport annuel 2022 - schéma couverture de risque

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2022 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le directeur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2022 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon**

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'adopter la partie du rapport annuel 2022 concernant la Municipalité de Vallée-Jonction en regard au schéma de couverture de risques et autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

8 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

2023-02-07

8.1 - Amendement entente Croix-Rouge

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge;

ATTENDU QUE cette entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des deux parties;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie**

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de modifier, tel qu'indiqué dans le document "Amendement" ci-joint, l'entente avec la Croix-Rouge. Il est également résolu que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction.

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2023-02-08

9.1 - Servitude pour le forage directionnel pour la traverse de la conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière et qui est présentement inutilisable;

ATTENDU QUE la firme WSP a été mandatée pour les études de faisabilité ainsi que pour la localisation idéale de la nouvelle conduite;

ATTENDU QU'après discussion avec la Municipalité, il a été convenu de faire traverser la conduite à partir du Chemin de l'Écore sud du côté Est de la rivière et de raccorder la conduite à celle de la rue Jean-Marie-Rousseau, du côté Ouest (voir PDF ci-joint);

ATTENDU QUE le forage unidirectionnel de la conduite projetée est sur les lots 3 715 390 et 3 715 396, appartenant à Olymel S.E.C. (voir PDF ci-joint);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de déposer une demande d'acquisition d'une servitude en bordure de la ligne de lot auprès d'Olymel S.E.C. Cette servitude permettra d'effectuer un forage unidirectionnel pour l'installation d'une nouvelle conduite d'eau.

2023-02-09

9.2 - Caractérisation conduite sous-marine

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière et qui est présentement inutilisable

ATTENDU QU'après un appel d'offres de gré à gré pour des services géotechniques, la municipalité a reçu deux soumissions pour la réalisation de forages en rivière

ATTENDU QUE ces forages seront effectués pour établir la stratigraphie des sols et du roc et de déterminer certaines propriétés mécaniques et physiques des matériaux en place;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de mandater la firme Groupe ABS pour effectuer cette caractérisation, selon l'offre de service 222556 au coût forfaitaire de 56 680\$ (excluant les taxes), le tout pris à même la TECQ.

2023-02-10

9.3 - Étude de faisabilité conduite sous-marine

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière et qui est présentement inutilisable;

ATTENDU QUE la firme Groupe ABS est mandatée pour effectuer des forages unidirectionnels dans la rivière Chaudière;

ATTENDU QU'une étude du résultat de ces forages doit être effectuée pour établir le niveau de faisabilité du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de mandater la firme Noex pour effectuer le rapport de faisabilité en technique sans tranchée de la conduite sous-marine, numéro de l'offre de service 23-090 au coût forfaitaire de 18 140\$ (excluant les taxes), le tout pris à même la TECQ.

2023-02-11

9.4 - Installation d'un nouveau lampadaire

ATTENDU QUE l'éclairage de l'intersection de la rue Jacob et de la route 112 Est est déficient;

ATTENDU QUE cette intersection est particulière et présente une configuration inhabituelle qui la rend dangereuse;

ATTENDU QU'il y a lieu de sécuriser cette intersection en y ajoutant de l'éclairage;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de procéder à l'ajout d'un lampadaire avec luminaire LED 90w au coin nord-ouest de l'intersection de la rue Jacob et de la route 112 Est.

10 - LOISIRS & CULTURE

2023-02-12

10.1 - Accompagnement et recommandation pour le service des Loisirs et le Club Ski Beauce

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours eu à cœur le développement des infrastructures de loisirs sur son territoire;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la Municipalité encadre et apporte son support à la gestion et à la direction du club de ski;

ATTENDU QUE dans le but d'optimiser les diverses ressources mises à contribution, la Municipalité désire être accompagnée afin de revoir la structure interne et définir les rôles et responsabilités des principales personnes associées à la gestion du Club de ski;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de mandater la firme HDO (Hainse Développement Organisationnel) selon les détails de l'offre de service numéro 023-116, le tout pris à même le fonds général et éventuellement par le Fonds de relance de services communautaires.

11 - LÉGISLATION

2023-02-13

11.1 - Adoption du règlement # 2022-354 modifiant le « règlement de zonage 2007-193 concernant diverses dispositions en lien avec les résidences unifamiliales de type jumelé et les garages intégrés. »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 décembre 2022 et qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 9 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil d'adopter le règlement # 2022-354 modifiant le « règlement de zonage 2007-193 concernant diverses dispositions en lien avec les résidences unifamiliales de type jumelé et les garages intégrés. »

2023-02-14

11.2 - Avis de motion règlement 2023-356 « Dispositions de régie interne des séances de conseil »

Avis de motion est donné par Madame Marie-Christine Lavoie qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement # 2022-356 « Dispositions de régie interne des séances de conseil »

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé, une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et une dispense de lecture est également déposée.

2023-02-15

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions portent sur les dépenses des camions, le pont des trains, la passerelle sur le pont, la rencontre avec le MTQ ferroviaire, la largeur des rues en hiver, l'asphaltage du rang St-Gabriel, les équipements de voirie (achat, entretien, vérification, etc.), le trottoir secteur ouest, la revitalisation de la Municipalité, la sécurité des piétons dans le secteur Ouest, le budget, la circulation des VTT sur les rues non numérotées, l'abribus et le bal en blanc.

13 - VARIA

2023-02-16

13.1 - Élections partielles - période de dépôt des candidatures

Il est rappelé que la Municipalité de Vallée-Jonction doit tenir des élections partielles pour combler le poste de conseiller(ère), siège # 6 au sein du conseil municipal. La période de mise en candidature sera du 17 février 2023 au 3 mars 2023. Les formulaires sont disponibles au bureau municipal.

2023-02-17

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h00, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin,
Mairesse

Nadia Bisson,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin,
Mairesse